



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1538^e

SÉANCE : 12 MAI 1970

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1538)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9794)	
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT TRENTE-HUITIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 12 mai 1970, à 16 h 30.

Président : M. Jacques KOSCIUSKO-MORIZET
(France)

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burundi, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Népal, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1538)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9794).
3. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9794)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795)

1. Le **PRESIDENT** : Conformément à la décision prise ce matin par le Conseil [1537^{ème} séance], je vais inviter les représentants du Liban, d'Israël, du Maroc et de l'Arabie Saoudite à participer, sans droit de vote, au débat. Je me propose, ainsi qu'il est d'usage, d'inviter les représentants des parties directement intéressées, le Liban et Israël, à prendre place à la table du Conseil. Etant donné le nombre limité de sièges à cette table, les autres représentants seront invités à prendre

place aux sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ghorra, représentant du Liban, et M. Y. Tekoah, représentant d'Israël, prennent place à la table du Conseil, et M. A. T. Benhima, représentant du Maroc, et M. J. M. Baroody, représentant de l'Arabie Saoudite, occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le premier orateur inscrit est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

3. **M. BENHIMA (Maroc)** : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, ma gratitude pour avoir permis au représentant du Maroc de prendre la parole dans ce débat. Ce n'est pas la première fois qu'un représentant de mon pays siège à cette table du Conseil pour parler des événements de plus en plus graves du Moyen-Orient. Je l'ai fait très souvent, dans le cadre des responsabilités d'un Etat Membre soucieux d'exprimer sa pensée sur la paix constamment compromise dans cette région. J'ai le privilège, aujourd'hui, de m'adresser au Conseil non seulement en ma qualité de représentant du Maroc, mais également en tant que Président du Groupe arabe pour le mois de mai, et je suis heureux de l'honneur qui m'a été fait par mes collègues d'exprimer ici leurs préoccupations, leurs inquiétudes, leurs sentiments et leurs observations.

4. Je voudrais, avant d'entrer dans le sujet, Monsieur le Président, exprimer le regret, alors que je félicite l'ambassadeur de France, au moment où il assume la présidence du Conseil, de n'avoir pu le faire dans d'autres circonstances. Mais les propos agréables que j'ai à votre intention sont, en quelque sorte, ma consolation, puisque le reste de mon intervention comportera des observations qui ne seront pas, j'en conviens par avance, du goût de tout le monde.

5. Les relations entre le Maroc et la France ont été récemment exprimées par les plus hautes autorités des deux Etats à l'occasion de la visite de mon souverain à Paris. Ce serait un manque de pudeur d'ajouter ici quelque chose de plus aux termes sincères et courtois et à l'esprit de coopération qui se sont manifestés dans ces rapports et je peux vous assurer que ce que nos

deux chefs d'Etat ont assumé au plus haut niveau trouvera constamment un reflet et un écho dans les rapports que la délégation française et la délégation marocaine auront à l'avenir et qui seront avec vous, Monsieur le Président, à l'image exacte de ce qu'ils ont toujours été avec vos éminents prédécesseurs.

6. Ce matin, nous avons entendu l'exposé de la plainte de la délégation libanaise au sujet de l'agression israélienne. On a entendu, au sein de ce Conseil, une rhétorique pleine d'euphémismes pour ne pas appeler les choses par leur nom. En réalité, la pénétration de troupes étrangères dans un territoire s'appelle, dans toutes les langues du monde et depuis que celui-ci existe, une agression caractérisée. Que l'on essaie d'éviter que le Conseil n'ait recours à ce terme pour définir la situation exacte, ce n'est qu'une subtilité que nous pouvons localiser dans certaines places autour de cette table du Conseil. Nous prenons la responsabilité d'utiliser ce terme dans toute son étendue, et c'est dans ce contexte que nous exposons notre point de vue.

7. Je n'ajouterai rien à la matérialité des faits qui ont été exposés en détail ce matin par la délégation libanaise, au nom du privilège de la victime. Mais je voudrais, avec votre permission, déplacer quelque peu les limites de ce débat en le situant dans son contexte politique réel. Nous ne sommes pas seulement en présence d'une invasion des troupes israéliennes dans un territoire du Moyen-Orient. Ce n'est pas la première, ce n'est certainement pas la dernière, et elle risque d'être plus longue que les autres parce qu'elle s'abrite derrière des événements récents qui, dans d'autres régions du monde, ont été couverts par l'autorité de la puissance, ce qui a malheureusement constitué un exemple — et je n'ajoute pas d'épithète au terme "exemple".

8. A mon avis, il ne faut pas que le Conseil se limite à parler d'infraction réglementée par sa jurisprudence. Je me permets d'inviter le Conseil à voir au-delà des dommages matériels et humains qui sont causés aux pays arabes depuis trois ans et à voir quelles ont été les motivations de cette attaque d'une telle envergure. Pourquoi a-t-on choisi de la faire dans les circonstances actuelles et quelle est sa portée ? La campagne de préparation de cette attaque n'est pas une surprise pour ceux qui savent lire dans les informations de Tel-Aviv; depuis qu'un général est devenu ministre de l'information, la propagande est liée à la stratégie. Récemment encore, le représentant d'Israël a donné une interview — et c'est un fait nouveau — à la radio militaire israélienne, c'est-à-dire qu'on a tout simplement averti par un moyen indirect le représentant d'Israël qu'il devait préparer ses dossiers et inviter ses avocats à être prêts. Voici ce que M. Tekoah a déclaré :

"L'ONU et ses membres se sont déjà accoutumés à l'idée qu'Israël rend coup pour coup et procède à des opérations de représailles. Ainsi, une opération de l'armée israélienne à l'intérieur du territoire libanais ne surprendra personne. Toutefois, la composition actuelle du Conseil de sécurité fait qu'il est

pratiquement impossible d'espérer une action de l'ONU en faveur d'un apaisement."

9. Rien que d'après ce paragraphe, et sans être spécialistes en matière de rhétorique, nous pouvons dire que le représentant d'Israël annonce déjà l'attaque en question; il prétend que le Conseil n'est pas disposé à l'examiner et à prendre une attitude sévère et, puisqu'il parle de la composition du Conseil, je dois faire remarquer qu'elle n'est pas différente de ce qu'elle était le 1er janvier. Il veut sans doute dire que le contexte international permet au Conseil de régler le problème dans un sens autre que l'apaisement.

10. Aujourd'hui, le Liban a été choisi comme victime. C'est là un choix basé sur trois considérations. La première est l'aspect militaire : Israël peut affronter un pays dont la tradition pacifiste et le souci d'équilibre budgétaire l'ont toujours poussé à ne pas se considérer en état de guerre permanent et à l'égalité d'armement avec Israël. Par conséquent, au point de vue militaire, cette attaque constitue une promenade facile. Au point de vue politique, le Conseil de sécurité, dans une résolution adoptée à l'unanimité en décembre 1968 [résolution 262 (1968)], avait déjà attiré l'attention d'Israël sur les conséquences de la répétition de ses attaques contre le Liban, et certaines grandes puissances ont utilisé le Conseil, les forums internationaux ainsi que la diplomatie bilatérale pour expliquer à Israël quelles étaient les conséquences d'une telle attitude. En agissant ainsi, Israël à la fois provoque le Conseil, qui lui a déjà signalé le danger de cette répétition d'actes d'agression, et lance un défi aux puissances qui, par toutes les voix diplomatiques, ont attiré son attention sur la valeur de l'intégrité territoriale du Liban, mais ses calculs coïncident avec les circonstances internationales qui l'assurent de l'impunité. Je veux dire que si, aujourd'hui, on a entrepris une attaque de cette envergure, c'est après avoir essayé pendant plusieurs mois — essentiellement depuis le début de cette année — de provoquer au Liban des conflits et des troubles entre les résistants palestiniens et le Gouvernement libanais. Cette tentative a échoué; les Palestiniens, qui ne sont plus des réfugiés au Liban mais des combattants en territoire arabe, se sont bien entendu mis d'accord, dans un cadre bien déterminé, avec le Gouvernement libanais pour exercer ce droit. Par conséquent, la manœuvre n'a pas porté ses fruits.

11. Deuxièmement, on a fait cette dernière tentative dans le but de provoquer, par l'importance de cette attaque, un déséquilibre dans l'appréciation de la situation au Liban, pour détruire l'équilibre social, politique et institutionnel et ouvrir la voie à des aventures dans lesquelles certaines personnes galonnées pourraient désormais faire du Liban un autre Cambodge.

12. Je prends la responsabilité de faire tout de suite le parallèle et de créer la similitude entre ces situations parce que l'initiative d'Israël, la préparation diplomatique qu'il lui a consacrée, à moins que l'on ne soit naïf, se placent intégralement dans ce contexte. Et c'est là que les grandes puissances sont invitées, quand elles prennent des initiatives en tel ou tel point du globe, à dépasser leurs objectifs particuliers pour

savoir quelle portée aura leur intervention dans une région du monde, car on sait très bien que ceux qui s'abritent toujours sous les parapluies des grandes puissances peuvent, sans danger et sans risque de punition, en faire autant. Il est bien difficile, autour de cette table, de trouver quiconque qui appuierait ou passerait sous silence des interventions — quel que soit leur caractère militaire — qui touchent à un principe de droit international jamais reconnu devant le Conseil, à savoir la condamnation du droit de poursuite. Ce conseil l'a constamment rappelé. Le dernier cas a été, malheureusement, en 1963, le différend entre le Cambodge et le Viet-Nam — et le Conseil a tranché contre la validité du droit de poursuite. Si la force des puissances politiques et militaires a pu opérer ce bouleversement dans d'autres parties du monde, comment s'étonner de voir ceux qui, constamment, pour s'abriter, s'accrochent aux basques de certaines grandes puissances, en faire autant avec la certitude qu'il n'y aura pas, en ce conseil, d'"appel à l'apaisement" ?

13. Que ce soit le bec de canard — puisque les choses sont ainsi appelées dans la géographie, désormais — que ce soit l'hameçon, les grottes du nord de la Jordanie, ou les montagnes du sud du Liban, la similitude des situations politiques crée une similitude dans le langage géographique. C'est là où le Conseil doit, à mon avis, transcender l'incident matériel et considérer ses motivations et ses prolongements politiques.

14. Il y a sans doute, pour ceux qui prennent la parole ici quand ils sont invités par le Conseil, un souci primordial de discrétion; mais il n'est pas plus impératif, quelles qu'en soient les conséquences, que le scrupule de dire la vérité politique à un organe politique. Nous ne sommes pas une brigade d'infractions routières qui doit s'attarder uniquement sur la matérialité des faits. Nous sommes une assemblée qui a le souci de la sauvegarde de la paix et qui, dans l'examen d'une telle situation, voit plus loin que la matérialité des faits — surtout quand ils cachent des intentions lointaines.

15. Le monde arabe affronte depuis trois années cette succession d'événements, et le Liban pacifiste — qui n'a pourtant pas pris part à la guerre d'une façon qui permette à Israël de dire qu'il le prend pour un adversaire ou un antagoniste — est devenu la victime parce qu'il est la partie avec laquelle Israël peut impunément agir à sa guise.

16. Lorsque, ce matin, le Conseil a essayé d'assumer une de ses responsabilités premières en donnant priorité à une résolution intérimaire pour montrer qu'il est conscient de la gravité de la situation et pour prendre une décision qui, en attendant la suite des débats, arrête l'agression, nous avons assisté à des manœuvres — que je dénoncerai l'une après l'autre — de la part, d'abord, de la délégation israélienne qui nous a dit, avec une sorte de naïveté bon enfant : "Messieurs, les troupes se sont retirées; le Conseil n'a plus à examiner un tel projet de résolution." En utilisant l'expression "les troupes se sont retirées", le représentant d'Israël s'est abstenu de nous dire

qu'elles étaient d'abord entrées au Liban, qu'elles y avaient causé des dommages, et il a voulu que le Conseil se contente de l'entendre dire : "les troupes se sont déjà retirées" pour que nous considérions l'incident comme clos et que nous nous séparions tout de suite pour aller déjeuner.

17. Le représentant du Liban a immédiatement paré à cette manœuvre en disant que, selon les informations qu'il avait reçues, les troupes israéliennes demeuraient encore au Liban. Je vous confirme, d'après les informations que nous avons, qu'elles y sont toujours.

18. Il y a peut-être des interventions qui, étant donné la nature des problèmes militaires, l'étendue du territoire et l'importance de l'adversaire, demandent quatre semaines ou six mois de délai avant qu'on ne mette fin à une opération punitive. Mais, au Liban, il suffit à Israël, comme il le dit lui-même, de la période entre l'aube et le coucher du soleil pour faire exactement ce qui a été fait, et qui demanderait six semaines ailleurs. Mais le Liban vivra, en attendant le retrait de ces troupes, son jour le plus long — et il n'est pas seulement le plus long pour le Liban, il est le plus important pour le Conseil. La conjoncture internationale est une, et nulle part les faits ne sont isolés. La campagne et la propagande dont nous sommes témoins depuis quelques semaines trouvent des prétextes dans des faits déjà connus de tout le monde et dont les principaux intéressés connaissaient la réalité; on a entendu parler subitement d'une modification dans la situation au Moyen-Orient qui exige une réévaluation et une appréciation nouvelle des problèmes, signifiant par là que ce qui a été suspendu comme décision grave peut aujourd'hui être exécuté en toute conscience. Or, le danger réside dans le fait que les uns préparent des textes au propre alors qu'Israël veut se contenter de répéter les brouillons. Il est difficile pour le Conseil d'accepter de telles manœuvres.

19. Ce matin, recourant encore à l'une de ces données de la propagande permanente israélienne, sans que le justifie en rien ce qui avait été dit autour de la table du Conseil, le représentant d'Israël nous a subitement parlé de la propagande arabo-russe. Quand le représentant du Liban parle de ce qui se passe dans son pays, il n'a pas besoin de lire la presse russe; il a peut-être besoin de lire la prose de Tel-Aviv pour connaître exactement les intentions d'Israël. Cela vise, dans les circonstances internationales actuelles, à créer des collusions imaginaires pour situer le problème dans une confrontation internationale où les super-grandes puissances s'affrontent. Pour cela, il faut bien qu'on dise de quel côté vient le soutien accordé à Israël; d'ailleurs, le représentant d'Israël n'a pas eu la délicatesse d'être discret sur l'appui qu'il reçoit; j'ai été étonné que, là où l'on a compris qu'il faisait allusion à ce soutien, on s'est acharné, de la même manière, à le prouver.

20. Les manœuvres dilatoires de ce matin pour éviter un vote urgent nous rappellent ce qui s'est passé au Conseil en juin 1967 quand, après la décision de cesser le feu sur le front israélo-égyptien, nous avons assisté ici au même genre de manœuvre. A la tête de certaines délégations, il y avait peut-être à l'époque des gens

très familiers avec les astuces du prétoire pour retarder le débat du Conseil, et ils ont fait perdre au Conseil des heures précieuses avant que les armées d'Israël ne nous fassent connaître qu'enfin elles appliqueraient le cessez-le-feu mais demandaient un délai de répercussion, l'importance des armées engagées empêchant que l'ordre soit appliqué avant quelques heures. Nous avons assisté à ce genre de manœuvre le 9 juin, quand le Conseil, dès la première heure de sa réunion à l'aube, a demandé un cessez-le-feu sur le front syrien; Israël a mis neuf heures avant de donner effet au cessez-le-feu, ce qui lui a permis d'occuper les hauteurs du Golan, partie du territoire syrien qu'il a utilisée aujourd'hui pour pouvoir pénétrer plus facilement au Liban.

21. Ces situations sont davantage le fait de la propagande israélienne que de la propagande arabo-soviétique, de même que ces allusions, cette persistance à vouloir montrer que, dans le conflit, il n'y a pas seulement Israël et les Arabes, mais, au-dessus, d'autres grandes puissances, à faire de ce conflit l'objet non pas d'un débat pertinent au Conseil sur une situation précise, mais d'une controverse qui existe depuis longtemps et qui n'est pas près de finir. Nous nous refusons à laisser le Conseil accepter cette invitation, faite avec plus ou moins d'arrogance, et c'est pour cela qu'aujourd'hui nous avons le devoir, quelles que soient nos amitiés, quels que soient nos rapports, de nous dépouiller, ne serait-ce que pour un instant, des scrupules qui régissent les rapports de tels ou tels pays pour dire en toute franchise, devant une instance comme celle-ci, au-delà de préoccupations particulières, de quel côté nous voyons le danger international.

22. J'insiste sur ce point. En effet, ce matin, contrairement à ce qu'écrivait il y a longtemps la presse israélienne — on disait qu'il y avait eu affrontement entre les avions syriens et les avions israéliens, mais on ne précisait pas la nature des avions — Israël a dit : "Affrontement entre des Mig et des Phantom", pour bien montrer que la guerre n'est pas entre des États du Moyen-Orient mais entre des catégories d'avions, et pour situer, derrière ces catégories, le problème au-delà de ses réalités concrètes.

23. Le Conseil a pris ce matin une première décision, dont nous nous réjouissons. Comme résolution intérimaire, elle exprime le souci du Conseil d'accorder la priorité à l'aspect le plus grave et le plus immédiat de la situation au Moyen-Orient, c'est-à-dire la cessation immédiate de l'agression israélienne. Qu'on l'appelle comme on veut — chacun est maître de son langage — mais, quand nous pensons à la réalité, utilisons le mot qui la traduit le mieux.

24. Nous ne voulons pas suivre les tentatives d'appeler aux deux parties pour qu'elles cessent le feu, lancer des appels qui rejoignent des considérations de confrontation internationale en disant : "Arrêtez les opérations militaires dans la région." Le Liban est un pays qui a des frontières précises et, quand le Conseil doit inviter la partie qui a pris l'initiative de l'agression à se retirer, il doit lui dire, en mentionnant l'appellation

géographique, d'où elle doit se retirer. Dans d'autres points du monde, le mot "région" a couvert d'abord une partie bien définie d'un continent; ensuite, il s'est élargi, par recours à l'histoire ou à la routine du vocabulaire politique et du vocabulaire de presse, pour s'étendre à une région dont nous ne savons pas où ses frontières s'arrêteront demain. Nous ne voulons pas que le Moyen-Orient soit un nouvel exemple de cette escalade dans la géographie, dans le vocabulaire politique et dans la confrontation internationale.

25. Il s'agit d'examiner le cas du Liban qui, une fois de plus, a été la victime d'une agression précise, qui a été reconnue par le Gouvernement d'Israël et par l'ensemble du Conseil. Il appartient au Conseil de le faire non seulement en examinant les faits, mais aussi en tenant compte de ce que disait Jules Romains à propos de la bataille de Verdun : "Oubliez la victoire, regardez où est son reflet." Nous invitons ceux qui entreprennent de telles opérations militaires à bien nous suivre, et à suivre ce Conseil, quand nous nous faisons le devoir, en tant qu'États Membres, de dire : où nous arrêterons-nous ? Et si, demain, ce qui se passe en Asie se produit au Moyen-Orient, rien ne nous garantit que, par une certaine routine du silence, nous ne deviendrons pas tous des complices.

26. Je ne terminerai pas sans faire allusion à une citation qui a été faite ce matin par le représentant d'Israël qui, je suppose, connaît beaucoup de proverbes libanais. Il a dit que ceux qui sèment les épines ne doivent pas s'attendre à récolter des raisins. Je peux lui affirmer que ceux qui sèment les épines ne sont pas du côté des victimes. Il a été chargé, ce matin, d'être de nouveau ce semeur d'épines au Moyen-Orient, et je ne sais quels raisins lui-même et ceux qui le soutiennent de façon beaucoup plus claire recueilleront sur le plan international.

27. J'ai, en connaissance de cause, et pour exprimer les préoccupations de toutes les capitales arabes ce matin, et toute l'inquiétude internationale, attiré l'attention non seulement sur la gravité de la situation au Moyen-Orient mais sur ses répercussions et sa possible extension à des phénomènes politiques plus inquiétants auxquels nous risquons de devoir faire face dans l'avenir. J'ai prouvé ici, au Conseil, que je n'ai pas l'habitude de faire ne serait-ce que des allusions à des phénomènes qui se passent dans tel ou tel pays et qui ont un caractère national qui mérite notre discrétion et notre respect. Mais il y a certains symboles dans le monde, et lorsque nous voyons certains, dans ce pays, exprimer de façon particulière leur inquiétude devant ce qu'ils appellent des interventions dans les affaires d'un pays qui n'est pas intéressé à un conflit, je souhaiterais que la conscience de cette nation ne trouve pas seulement un écho dans sa jeunesse, mais chez des personnalités politiques éminentes comme il en existe heureusement dans ce pays. Si cette conscience veut être saine et loyale, elle doit admettre que l'intervention au Liban n'est pas différente de l'intervention au Cambodge.

28. J'espère, bien que j'aie le droit de me réserver la possibilité de reprendre la parole, que personne ne me donnera lieu de le faire.

29. Le PRESIDENT : Le deuxième orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

30. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons entendu ce matin le représentant d'Israël répéter, comme d'habitude, certaines de ses falsifications bien connues des faits. Mais nous lui devons au moins de reconnaître qu'il a dit la vérité sur un point; en effet, il a reconnu que les troupes de son pays avaient bien envahi le Liban méridional. Dans ses manœuvres dilatoires, appuyées, malheureusement, par d'autres membres du Conseil de sécurité, visant à empêcher ce dernier d'agir rapidement en ce qui concerne le retrait immédiat du Liban de l'agresseur — à savoir les troupes israéliennes — il a essayé de convaincre le Conseil que, selon les dépêches qu'il avait reçues, ces forces avaient commencé à se retirer du Liban. Je me dois de mettre le Conseil au courant des faits réels. En ce moment, selon une communication téléphonique que je viens d'avoir avec Beyrouth avant d'entrer dans cette salle, les forces israéliennes sont encore en grand nombre dans la région du Liban méridional et ne manifestent nullement leur intention de se retirer.

31. Le représentant d'Israël a également déformé les faits en disant que les troupes de son pays attaquaient des régions de commandos et qu'elles n'attaquaient pas l'armée libanaise ni ne se livraient à une action contre elle. Les chiffres les plus récents dont je dispose indiquent que cinq soldats libanais ont déjà été tués et sept ont été blessés au cours des combats menés pour repousser l'agresseur. L'artillerie israélienne a constamment tiré sur les positions défensives de l'armée libanaise dans la région de Heyam, Marjayoun, Nabatiyye, et en d'autres endroits.

32. Cependant, je voudrais exprimer aux membres du Conseil la gratitude de ma délégation pour la rapidité avec laquelle le Conseil a agi à l'unanimité lorsque le représentant de l'Espagne a présenté un projet de résolution qu'a appuyé le représentant de la Zambie. Maintenant, il appartient au Conseil de juger et de voir si son autorité sera effective, si les troupes israéliennes se retireront sans délai comme le demande la résolution.

33. Nous avons toujours eu des appréhensions quant à la tactique qu'emploie le représentant d'Israël en ce Conseil. A un certain moment, nous avons qualifié cette tactique d'Israël de tard venue (*"Johnny come lately"*). C'est une méthode qui est déjà connue des membres du Conseil. Les Israéliens entreprennent une action militaire, puis ils viennent devant le Conseil comme pour essayer d'en obtenir la sanction. Les Israéliens accusent, inventent des prétextes, déforment les faits, croient à leurs propres fables, prennent la loi en main et exécutent la sentence. En un sens, les Israéliens sont accusateurs, juges et bourreaux tout à la fois. Il s'ensuit qu'en droit international il y a deux conceptions, deux normes de droit : l'une pour la communauté internationale, pour nous tous, l'autre pour Israël, car Israël s'estime au-dessus de la loi de la communauté internationale.

34. Lorsque la communauté internationale — en l'occurrence tout particulièrement les Nations Unies — adopte des résolutions et prend des décisions contre Israël, Israël, sans vergogne, étale son mépris. Cet auguste organisme a vu de nombreuses manifestations de l'attitude de mépris d'Israël à l'égard du droit international et des institutions internationales. Le Conseil de sécurité lui-même n'a pas été épargné. Si Israël avait eu vraiment des plaintes sérieuses, des griefs graves à exposer, comme son représentant vient ici s'en lamenter, il aurait eu un accès facile au Conseil, comme nous-mêmes, et aurait pu déposer sa propre plainte sans attendre que la victime de l'agression l'ait fait. Mais Israël s'est arrogé le droit de représailles, ce que l'on appelle le droit de poursuite, qui n'est pas reconnu par le droit international ni par la morale internationale, et surtout pas par ce conseil.

35. Mon collègue, mon frère, le représentant du Maroc, a fort éloquemment exposé cette théorie il y a quelques instants. Il a trouvé un parallèle très approprié entre ce qui s'est passé dans mon pays et ce qui s'est passé tout récemment au Cambodge. Israël aurait pu mettre à profit le mécanisme international pour faire enquêter sur ses plaintes, si elles étaient fondées. Mais Israël a eu recours à des actes d'agression contre le Liban et s'attend à ce que le monde croie à ses assertions et approuve son comportement. Israël a unilatéralement dénoncé l'accord d'armistice libano-israélien de 1949 et s'est ouvert à lui-même une porte, la porte de la violence, de l'attaque, du meurtre, de la mort et de la destruction dans la partie méridionale de mon pays.

36. Précédemment déjà, ma délégation a dit en ce Conseil combien nous respectons l'accord d'armistice, qui a force obligatoire pour les deux parties. Cette opinion est aussi très fortement celle de notre respecté Secrétaire général. Je citerai un passage de l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation pour la période allant du 16 juin 1966 au 15 juin 1967. Le Secrétaire général a dit alors :

"Aucune d'elles" — il s'agit des conventions d'armistice — "ne contient de dispositions permettant d'y mettre fin par décision unilatérale. Telle est la position qui a toujours été celle des Nations Unies et qui continuera de l'être jusqu'à ce qu'un organe compétent en décide autrement¹."

37. Le strict respect des accords d'armistice a été fortement préconisé par les représentants d'Israël eux-mêmes dans le passé. A la 433^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 4 août 1949, M. Abba Eban, qui était alors le représentant d'Israël auprès des Nations Unies, déclarait :

"En fait, aucune limite de temps n'est donc fixée pour ces accords; ils ne peuvent être modifiés que par des amendements acceptés d'un commun accord . . ."

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 1A, par. 43.

38. M. Ralph Bunche, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, qui a été témoin et qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ces conventions, a dit dans son rapport au Conseil de sécurité du 21 juillet 1949 : "... toute infraction à leurs termes" — c'est-à-dire aux conventions d'armistice — "constituerait un acte de mauvaise foi des plus graves"².

39. M. Rosenne lui-même, représentant permanent adjoint d'Israël, dans un essai intitulé "Les conventions d'armistice d'Israël avec les Etats arabes"³, publié en 1951, est parvenu à la conclusion que les parties aux Conventions d'armistice général "entendaient que ce soit essentiellement un accord entre Etats parties à un conflit armé, un accord qui entre en application dans le contexte de la loi spéciale des Nations Unies". M. Rosenne était d'avis que ce serait "une erreur de confondre en l'occurrence transitoire et contemporain; au contraire, les conventions elles-mêmes sont des accords conclus pour un temps indéfini".

40. Le Secrétaire général, ici au Conseil, pas plus tard que ce matin, a dit qu'il avait déployé des efforts pour proposer à la fois au Liban et à Israël le détachement d'un nombre approprié d'observateurs de part et d'autre de la frontière libano-israélienne ou, comme il le dit le 18 août 1969 [S/9393], de la ligne de cessez-le-feu. Devant la gravité croissante de la situation dans le secteur israélo-libanais, il a estimé de son devoir de proposer aux deux gouvernements intéressés d'installer des observateurs dans la région, en nombre suffisant pour observer efficacement toute rupture du cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité.

41. Le Gouvernement libanais a fait savoir au Secrétaire général, dans sa lettre du 18 août 1969 [S/9393/Add.1], qu'il était disposé à coopérer avec lui pour renforcer le dispositif des Nations Unies, dans le cadre de la convention d'armistice, si Israël acceptait que les observateurs des Nations Unies reprennent leurs fonctions et s'acquittent de leur tâche. On sait qu'Israël a refusé depuis deux ans et demi de permettre aux observateurs d'accomplir leur mission du côté israélien de la frontière. Si ces observateurs étaient sur place, je pense que le Conseil aurait eu facilement accès à des rapports d'observateurs neutres qui auraient corroboré ce que la délégation libanaise a fait savoir au Conseil ce matin.

42. Je voudrais parler d'une autre question. Il s'agit pour nous d'une chose très importante, nous tenons à le préciser dès l'abord. L'ordre du jour adopté cet après-midi traite de deux plaintes séparées : la nôtre, contenue dans le document S/9794, datée de ce matin, et la prétendue plainte israélienne, contenue dans le document S/9795, parue également ce matin. Nous nous attendons que le Conseil se saisisse de notre plainte et prenne séparément une décision à son sujet. Nous nous opposons fortement à ce que soient mises

sur un pied d'égalité ces deux plaintes, ce qui permettrait à certains négociateurs d'essayer de trouver un équilibre en plaçant sur un même pied l'agresseur mal-faisant et la victime, comme s'il s'agissait de pharmaciens dosant à un gramme près une ordonnance, c'est-à-dire en comptant les mots, les lettres, les paragraphes accordés au Liban, d'une part, et à Israël, d'autre part, dans une prétendue tentative d'être justes et équitables. Ceci nous paraît être au mépris total de l'équité, de la justice et du droit international.

43. La tentative faite ce matin pour ajouter une apostille au projet de résolution présenté par le représentant de l'Espagne allait dans ce sens. Il s'agissait d'arrêter toutes les opérations militaires dans toutes les régions, alors que nous nous trouvions ici en présence d'une plainte et d'une seule, résultant d'une attaque caractérisée, injustifiée, préméditée, lancée par Israël contre le Liban. Nous espérons que les membres du Conseil comprendront notre position. Si, par l'application de telles formules, on cherche à sauvegarder la paix souffreteuse du Moyen-Orient, le résultat sera, à notre avis, de lui donner le coup de grâce. Il y a de meilleurs moyens d'empêcher cette paix malade de mourir. Il faut lui administrer la justice et l'équité qui ont été refusées aux Arabes depuis longtemps.

44. Je disais ce matin qu'Israël célébrait son vingt-deuxième anniversaire pendant que les Nations Unies célèbrent leur vingt-cinquième anniversaire. Rappelons-nous tous qui sommes ici autour de cette table que les territoires de trois Etats Membres des Nations Unies — et aujourd'hui le territoire d'un quatrième Etat Membre — sont occupés, à la suite d'une agression, par les forces armées d'un autre Etat Membre des Nations Unies, d'un Etat qui doit son existence même à cette organisation à laquelle, lorsqu'il a été admis en son sein, il a promis de respecter sa charte et ses décisions.

45. Ce "respect" s'est traduit par un mépris total de toutes les résolutions qui ont été adoptées, ces 20 dernières années, par les divers organes des Nations Unies au sujet des réfugiés de Palestine, au sujet des droits légitimes du peuple palestinien à sa patrie et à ses foyers. Ce mépris s'est manifesté à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant Jérusalem, des résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme touchant les pratiques d'Israël en violation des droits de l'homme et de la Convention de Genève⁴ dans les territoires occupés — occupés militairement par la force du fait d'Israël —, cela malgré tant de résolutions du Conseil de sécurité et, dans notre cas, malgré la résolution 262 (1968) du 31 décembre 1968 et la résolution 270 (1969) du 26 août 1969.

46. Le représentant d'Israël trouve toujours des excuses aux actes de son gouvernement et aux actes des forces armées israéliennes en disant que sur le territoire libanais nous avons des Palestiniens. C'est un fait; per-

² Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément d'août 1949, document S/1357.

³ *Israel's Armistice Agreements with the Arab States* (Tel-Aviv, International Law Association, 1951).

⁴ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, 1950, No 973).

sonne ne le nie; nous le savons; nous avons connaissance de ce fait aux Nations Unies depuis 22 ans. Nous avons discuté maintes et maintes fois du problème des réfugiés de Palestine. Israël veut qu'ils vivent, qu'ils se multiplient, qu'ils végètent, dans la misère dans leurs camps. Israël n'accepte pas d'entendre les appels des Nations Unies et de permettre à ces réfugiés de rentrer dans leur patrie. Ces réfugiés représentent 300 000 êtres humains, semblables à nous tous ici; ils ont un cerveau, un cœur, des sentiments, des ambitions; ils aiment leurs foyers, leur patrie qui a été usurpée par les agresseurs israéliens.

47. Je voudrais, à cette étape, bien que la chose ait déjà été dite et consignée dans les annales du Conseil de sécurité, souligner ce que déclare le document S/9713 du 18 mars 1970, pour rappeler une fois de plus la position du Gouvernement libanais en la matière. Un proverbe dit : peu importe que nous nous répétions car il vaut mieux dire les choses deux fois. Je cite un extrait de cette lettre qui représente le point de vue officiel du Gouvernement libanais :

“Les derniers raids israéliens” — je ne parle pas du raid d'aujourd'hui mais des raids précédents; ils ont été nombreux contre le Liban depuis un an et demi — “contre la population libanaise ont fait l'objet d'une note du représentant du Liban au Conseil de sécurité.

“Mais, en dehors et en marge de cette note, en dehors même de ces plus récentes agressions, un autre devoir s'impose à nous auprès de tous les gouvernements, et plus particulièrement auprès de ceux qui, représentés d'une manière permanente au Conseil de sécurité, assument plus impérieusement encore la charge de prévenir et d'empêcher les atteintes portées à la sécurité. Il importe de dénoncer, plus clairement et plus solennellement que jamais, l'hypocrisie et les impostures d'une propagande israélienne faite d'accusations et de menaces, et dont l'escalade, surtout ces dernières semaines, prépare Israël à toutes les violences” — nous l'avons constaté — “et tente de préparer l'opinion internationale à les considérer comme autant d'actes de représailles contre le Liban, et cela en raison de la présence et de l'activité des Palestiniens.

“1) S'il a sur son territoire 300 000 Palestiniens, ce n'est pas le Liban qui en est responsable, c'est Israël, Israël qui a chassé cette population palestinienne de ses foyers.

“2) Si, désespérant d'exercer le droit de retour qui leur est reconnu par la communauté internationale, ces réfugiés deviennent, en tout ou en partie, des combattants portant les armes pour soutenir leur cause, ce n'est pas le Liban qui en est ou qui peut en être responsable. C'est Israël, Israël qui s'est refusé à appliquer les résolutions des Nations Unies concernant notamment le droit de retour des Palestiniens dispersés par lui.

“3) De l'inexécution des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, celles prises avant la

guerre du 5 juin 1967, celles prises après la guerre du 5 juin, de cette inexécution et de ses conséquences, c'est Israël qui assume la responsabilité. Il la partage, le cas échéant, avec tout autre pays qui, directement, le soutient. Il ne saurait en aucun cas la rejeter sur le Liban.

“Et même, de toute la communauté internationale, le Liban est sans doute le pays qui mérite le moins d'être rendu responsable de la présence et de l'activité palestiniennes dont Israël prétend le punir.

“Ces évidences ne peuvent pas ne pas trouver un profond écho dans la conscience de tous les pays et de tous les hommes de bonne foi. Elles montrent en somme qu'Israël, qui s'acharne sur les victimes qu'il a dispersées, prétend rendre le Liban coupable de ne pas les achever, c'est-à-dire de ne pas les éliminer systématiquement ou de ne pas tuer en elles, par une violation systématique, le besoin poussé jusqu'à la violence de retrouver leur patrie.

“Une autre manière de présenter les mêmes évidences et de situer, sans discussion possible, la responsabilité originelle des actes de résistance dont Israël se plaint, c'est de dire qu'il suffit au même Israël de respecter le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement celles du Conseil de sécurité, pour faire cesser les troubles à la frontière libano-israélienne et pour ramener dans la région tout entière la seule paix possible, une paix fondée sur la justice.

“Déjà, le droit interne de la plupart des pays reconnaît et consacre le principe exprimé par l'adage selon lequel nul n'est fondé à invoquer sa propre turpitude, c'est-à-dire notamment que nul n'est fondé à puiser des droits nouveaux et des justifications nouvelles dans les suites de l'injustice qu'il a lui-même provoquée. Le même principe s'impose dans les relations internationales : nul ne peut invoquer comme prétexte à une nouvelle agression le prétendu besoin de se défendre contre les victimes d'une première agression commise et perpétuée.

“Nous avons aussi le devoir de mettre le Conseil de sécurité en alerte sur un autre aspect du problème.

“Par ses menaces et ses agressions, Israël prétend obliger le Liban à contraindre indéfiniment, par les armes, ses 300 000 réfugiés palestiniens à se résigner aux malheurs de l'exode, sous peine de subir lui-même de nouvelles agressions israéliennes. Ainsi, Israël ne cherche rien d'autre que de détruire le Liban de l'extérieur ou de l'intérieur, et cela en l'acculant à l'alternative de subir les raids israéliens contre son propre territoire et sa population et de pratiquer, à l'égard de ses propres frères installés chez lui, une politique permanente de violence et de guerre civile.

“Le Liban, face à ce dilemme, a déjà connu sept mois de crise politique dont l'origine n'est imputable qu'à Israël. Aujourd'hui, Israël entend le pousser

dans toutes les voies de la violence, aussi bien à ses frontières qu'à l'intérieur de son territoire.

“Or, le Liban est un modèle de coexistence pacifique et fraternelle entre les diverses communautés qui le composent, unies dans une même foi en Dieu et en l'homme. Et il est l'un des pays les plus ouverts sur le monde, sur tout ce qui est humain et universel.

“La synthèse harmonieuse qu'il réalise revêt une signification qui débordé ses frontières. Elle représente, en somme, une solution pour bien des problèmes dans d'autres pays. Sur le plan international, elle correspond à l'ultime aspiration de tous les êtres à une ère de compréhension et de coopération fraternelle. Si, du fait du drame palestinien, dont le Liban n'est guère responsable et qui met notamment en cause la justice et l'autorité du Conseil de sécurité, cette expérience humaine, jusqu'ici réussie, devait être compromise, il y aurait là assurément une condamnation des principes, de l'activité et de la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies et, au regard de l'histoire, une véritable régression de l'humanité.

“Ce langage s'adresse à tous les peuples. Le Liban adjure leurs représentants à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de faire prévaloir la voix de la conscience et de la raison sur le pharisaïsme qui caractérise la propagande d'Israël. Parmi les membres du Conseil de sécurité, cet appel s'adresse plus particulièrement aux quatre grandes puissances qui assument des responsabilités particulières et, singulièrement, parmi les grands, à celui ou à ceux qui, par leur comportement, laissent Israël persister dans ses violences.

“En se défendant contre les raids qui se multiplient contre lui, le Liban rappelle à la mémoire et à la conscience humaines que, selon les lois d'une inexorable justice, le sang des innocents finit toujours par retomber sur ceux qui le répandent et ceux qui s'en lavent les mains.

“Le Liban proclame aussi sa conviction inébranlable que la justice et le droit, auxquels il a lié son propre sort, prendront pour lui et lui permettront de prendre les éclatantes revanches que l'histoire a toujours réservées aux victimes de l'iniquité.”

48. Le **PRESIDENT** : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie Saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et lui donne la parole.

49. **M. BAROODY (Arabie Saoudite)** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous dois des remerciements, Monsieur le Président, à vous et aux membres du Conseil, pour avoir bien voulu me permettre de prendre la parole sur la question dont le Conseil est saisi. Avant d'aller plus loin, toutefois, je me permettrai de dire que c'est un honneur et un avantage pour moi que de prendre la parole sous votre présidence. Je ne vous mettrai pas dans l'embarras, Monsieur le Président, en faisant

vos louanges et celles de votre pays. L'admirable façon dont vous avez mené les travaux du Conseil est plus éloquente que ne pourraient l'être mes paroles.

50. Hier, nous étions tous dans la joie en raison de l'harmonie et de la concorde qui régnaient en ce Conseil lorsque le rapport du Secrétaire général sur Bahreïn a été discuté et adopté à l'unanimité [*1536ème séance*]. Il y avait beaucoup de magnanimité de la part de notre pays frère, l'Iran, à ce que — comme son représentant, mon excellent ami M. Vakil, l'a dit au Conseil — S. M. le Shah et son gouvernement aient décidé de laisser au Secrétaire général le soin de s'informer, par l'intermédiaire de M. Winspeare Guicciardi, des vœux de la population de Bahreïn en se fondant sur le droit à l'autodétermination inscrit dans la Charte et confirmé à maintes reprises non seulement par les pactes relatifs aux droits de l'homme mais aussi par diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis qu'elle existe.

51. Je dois dire que la noblesse — non seulement par son titre, mais surtout par sa personnalité — de notre illustre collègue, lord Caradon, qui représente une ancienne puissance coloniale, a été admirable dans la façon dont il nous a dit que son gouvernement renonçait à représenter Bahreïn dans le domaine des affaires étrangères. Le gouvernement de lord Caradon, comme S. M. le Shah d'Iran, savait que Bahreïn devrait exercer son droit à la libre détermination. Quel contraste tragique nous voyons aujourd'hui, alors qu'il nous faut traiter de l'agression commise par un Etat artificiel né de pressions exercées sur cette organisation, du partage à Lake Success, en 1947, et, plus tard, de la reconnaissance de l'existence de cet Etat qui, depuis, a spolié le peuple palestinien de sa patrie. Quel contraste ! Quelle honte ! Hier régnaient l'harmonie et la concorde au sujet de Bahreïn, parce que les parties intéressées au destin politique de Bahreïn étaient frères; Iraniens ou Arabes, ils étaient frères. Aujourd'hui, par contraste, nous voyons régner les dissensions et le conflit parce que nous devons traiter de l'agression commise par un élément extérieur dont les origines se trouvent en Europe centrale et orientale et qui utilise le judaïsme, cette noble religion, comme prétexte à des fins économiques et politiques.

52. Il fut un temps où je m'élevais contre le terme “néo-colonialisme”. J'ai dit à mes collègues d'Afrique et d'Asie qu'à mon avis ce terme n'avait aucune substance, ni en droit ni d'une autre manière. Cependant, lorsque les anciennes puissances coloniales ont compris que leurs peuples n'accepteraient pas le fardeau d'impôts destinés à maintenir des colonies lointaines, certaines de ces puissances ont dû trouver des moyens nouveaux pour placer des peuples étrangers sous leur joug, de manière plus subtile, quelquefois sous forme d'aide, quelquefois par des blandices à certaines personnalités dans les pays en voie de développement afin qu'elles soient prêtes à leur obéir, quelquefois encore en recourant à la pression économique ou, comme dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, à l'agression par procuration. Il y a agression occidentale par personne interposée. Après que le pouvoir eut échu à un pays que, par courtoisie, je m'abstiendrai de nom-

mer — il se reconnaîtra — , il a lutté contre nous par personne interposée. Et au nom de quoi ?

53. Les Khazars sont venus d'Europe. Il n'y a rien de mal à être un Khazar. Ces Khazars sont devenus juifs au VIII^{ème} siècle. Ils sont européens par la culture et par la langue. Encore que cette langue soit le yiddish, c'est un mélange d'allemand et d'autres dialectes de la région, avec quelques mots d'hébreu, par-ci par-là. Ils ont été envoyés dans notre région parce qu'ils avaient réussi, au cours de la première guerre mondiale, à pousser les Etats-Unis à intervenir en 1917. Les Etats-Unis s'étaient réfugiés dans l'isolationnisme et n'ont pas participé à la première guerre mondiale avant 1917. Mais ils nous ont vendus en 1917 sur les bords de la Tamise et, en 1947, sur les bords du Potomac. Ces étrangers me rappellent les Croisés, qui étaient un élément étranger parmi nous. Ils n'étaient pas juifs; ils étaient chrétiens. Il y avait, au XI^{ème} siècle, des divergences de vues en raison de l'éveil des vassaux du Pape qui, à cette époque, exerçait un pouvoir temporel et spirituel sur toute l'Europe. Pierre l'Ermite était chargé de la propagande, et des hordes venues d'Europe ont déferlé sur le Moyen-Orient, prétendant pour arracher le Saint-Sépulcre des mains de l'infidèle. Qui était l'infidèle ? Les autochtones de Palestine — qui étaient chrétiens et musulmans, qui croyaient au Christ. Et nous voyons l'histoire se répéter : c'est la croisade du XX^{ème} siècle, lancée par les puissances occidentales — le duo anglo-saxon, comme l'a dit mon ami. Je regarde leurs représentants et je suis navré pour eux, car ce sont d'excellents amis. Qu'avons-nous fait à ces Anglo-Saxons pendant toutes ces années ? Nous leur avons ouvert nos portes et notre commerce. De quoi nous sommes-nous rendus coupables envers eux pour qu'ils permettent qu'Israël, Etat usurpateur, soit leur intermédiaire ?

54. J'ai entendu M. Tekoah dire à maintes reprises : "Etats arabes, réprimez ces Palestiniens et tout sera pour le mieux." J'ai dit à ce conseil dès 1965 — avant même le conflit de 1967 : "Avant tout, aucun Etat arabe ne veut exercer une répression à l'encontre des Palestiniens qui luttent pour leur patrie." Et si l'un quelconque de ces Etats arabes, ou son gouvernement, réprimait les Palestiniens, ce ne sont pas seulement les Palestiniens qui régleraient le compte des gouvernements, mais aussi les peuples qui ont été galvanisés, depuis le Maroc, depuis les côtes de l'Atlantique, jusqu'aux confins de l'Iran, jusqu'au Soudan et à la péninsule Arabique — tous ces peuples sont solidaires de ces prétendus terroristes qui sont en réalité des combattants qui veulent libérer leur patrie des Khazars venus à l'origine d'Europe orientale, comme personne interposée, afin de défendre prétendument certains intérêts économiques et stratégiques.

55. Des refuges de ces combattants pour la liberté, ou terroristes comme les appelle Israël, existent dans les pays limitrophes d'Israël, à savoir les quatre Etats de la République arabe unie, de la Jordanie, de la Syrie et du Liban. Pour être franc avec vous, Monsieur le Président, et avec mes collègues, je ne sais pas s'il existe un style nouveau dans les relations inter-

nationales ou dans la façon d'aborder certains problèmes. Ces refuges me rappellent qu'il y a une dizaine de jours seulement, une certaine grande nation déclarait qu'il y avait au Cambodge des refuges et elle a procédé à une opération de nettoyage pour éliminer les combattants de cette partie du monde. Je ne sais pas qui singe qui; est-ce une grande nation qui imite la petite ou le petit intermédiaire qui imite la grande nation ? Il faut que je me renseigne. Les relations mutuelles sont si étroites que, bien qu'étant ici depuis 25 ans, je ne sais plus si ce sont les Etats-Unis qui sont clients d'Israël ou l'inverse. Je n'ai pas encore pu le découvrir; peut-être sont-ils clients l'un de l'autre. Je n'en sais rien.

56. Ne croyez pas que seule la jeunesse américaine s'est éveillée. La jeunesse israélienne aussi s'éveille. Et je vais donner des preuves à l'appui pour placer les choses dans leur juste perspective.

57. Le *New York Times* ou le *New York Post*, pour des raisons qui leur sont propres, ne publient pas de telles interviews, mais un petit journal appelé le *Village Voice* a le courage de publier ce qu'au moins certains jeunes en Israël pensent. Le *Village Voice* est un journal à petit tirage et, parce qu'il a un faible tirage, j'estime qu'il est de mon devoir de faire connaître à cet auguste conseil la teneur d'une interview qui fait écho à la jeunesse d'Israël. Je ne lirai pas le texte en entier, il est trop long. Je vous en donnerai l'essentiel, et que personne ne dise que Baroody lit hors contexte. L'interview est à la disposition de quiconque voudrait la lire. Je serai heureux d'en envoyer un exemplaire à quiconque désirerait le consulter, ou ceux qui sont intéressés peuvent s'abonner ou acheter ce numéro du *Village Voice*. Il a été publié le 16 avril 1970. L'interview (ou la personne qui a fait insérer le texte) s'appelle Michael Zwerin; c'est un nom à consonance juive, mais il existe de bons Juifs, qui ne sont pas sionistes. Je n'ai rien à redire à l'égard des Juifs. Nous l'avons dit à maintes reprises, tout comme M. Malik, et M. Federenko et M. Vychinsky avant lui, qui ont cité des Juifs éminents en Union soviétique. Ce sont des piliers de l'Union soviétique. L'Union soviétique ne reproche rien aux Juifs, pas plus que nous. Ce qui nous déplaît, c'est le sionisme politique; nous ne disons rien du sionisme spirituel, qui relève, lui, de la conscience.

58. Un certain M. Oded Pilavsky — Monsieur Tekoah, je vous en prie, n'essayez pas de le traquer et de lui mettre un bâillon parce que les Arabes qui vivent dans cet Etat ne doivent pas savoir ce qu'il dit — ne peut faire connaître sa pensée que dans un cercle restreint. Voici donc un extrait de ce qu'il a dit en réponse à la question suivante : "Que voudriez-vous voir arriver en Israël ? Pour quoi combattez-vous ?" Et sa réponse est, en partie, la suivante : "Il y a des problèmes de caractère nationaliste; nous en avons jusque-là. Mais nous essayons de trouver des solutions fondées sur des bases sociales. Ainsi, lorsque nous disons que la voie qui mène à la paix est celle de la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples, nous voulons dire le peuple arabe de Palestine et le peuple juif israélien."

59. Ensuite, le journaliste a demandé : "Appuyez-vous El Fatah ?" "Non, je ne peux sympathiser avec eux que d'un seul point de vue : ce sont des opprimés". Puis il a dit : "Mais Israël est en guerre. On me demande "Que feriez-vous si quelqu'un menaçait vos enfants ?" C'est la question que l'on pose à ce jeune homme, qui a 38 ans; il est peut-être un peu trop âgé aux yeux de la jeunesse rebelle du monde, mais je crois qu'il a encore la jeunesse du cœur. Voici ce qu'il a répondu : "Mais nous menaçons leurs enfants aussi !" — entendant par là les enfants arabes. "C'est un fait qui remonte à 50 ou 60 ans. Je suis né ici en 1932. Et j'ai été élevé avec le système d'enseignement sioniste. C'est une réalité de l'histoire que l'Etat sioniste a été établi en Palestine sur la terre d'une autre nation."

60. Qui peut réfuter ce fait ? Le Conseil de sécurité ? Ou l'Assemblée générale — et j'y siégeais en 1947 à Lake Success — qui a été truquée, pour obtenir les votes nécessaires en vue d'établir cet Etat usurpateur ? Je reprends la citation : "L'Etat sioniste a été établi en Palestine sur la terre d'une autre nation"; on a poussé dehors une autre nation. C'est une question de libre détermination purement et simplement.

61. Ensuite, on lui a posé une question à l'égard des conditions de travail : "Les travailleurs arabes ont-ils des droits égaux à ceux des juifs ?" — il s'agissait des conditions à l'intérieur de l'Etat. Sa réponse fut — et je ne lis pas tout parce que c'est très long, je donne seulement des éléments pertinents à la question de libre détermination et de dignité de l'homme ainsi qu'à la question de discrimination : "Lorsqu'il y a crise, les choses sont beaucoup plus difficiles pour les Arabes; ils sont en chômage plus rapidement que d'autres. Mais, comme vous le savez, l'homme ne vit pas seulement de son salaire."

62. Une autre question lui fut posée : "Dites-vous donc qu'Israël est raciste ?" Et la réponse fut : "Il l'est." Voilà ce qu'a dit la personne en question, et elle a ajouté : "Les choses iront de mal en pis parce que le peuple juif, pendant bien des années, a été fortement opprimé en Europe." Fort heureusement, elle n'a pas dit : "en Asie". En Asie, nous n'avons jamais opprimé les Juifs; les Juifs, en Asie, furent parmi les Arabes les plus illustres de cette partie du monde. Voyez Maïmonides. Je pourrais citer de nombreux Juifs. De même qu'il y a des Juifs éminents en Union soviétique, nous avons des Juifs éminents aussi. Nous ne les appelions pas "Juifs"; nous les appelions "Arabes". D'ailleurs, ils écrivaient en arabe.

63. Par parenthèse, à l'intention de M. Tekoah, parce qu'il vient de Changhaï — mais il a dû lire les livres — même lorsque les Juifs étaient en Palestine, ils parlaient l'araméen, qui est la langue syriaque; ils ne parlaient pas hébreu. Saviez-vous cela ? A propos, j'indiquerai que le Christ parlait araméen. Il y a encore quelques villages, en Syrie, où l'on parle la même langue. Et l'on a profané la terre syrienne ! C'est la langue de Jésus qui a été abandonnée par le monde occidental. Laissons de côté l'aspect théologique. On l'a abandonné aussi comme un maître de morale. Les

chrétiens vont à l'église le dimanche et prient, et le lundi ils se coupent mutuellement la gorge. Pourquoi ne nous couperaient-ils pas la gorge à vous et à moi ? Ce sont des chrétiens. Quelle honte ! Quelle hypocrisie ! Pourquoi ? Je m'explique.

64. Vous pensez que Jésus, selon le Nouveau Testament, a été vendu pour 30 pièces d'argent ? Regardez cette grande annonce. Tout ici est facile; il n'y a pas besoin de se livrer à des recherches. Nous nous en chargeons : "Réaction chrétienne au terrorisme arabe". C'est l'annonce du *New York Times* que je lis en ce moment, le *New York Times* du vendredi 8 mai 1970.

65. Personne n'a élevé la voix dans des pages de publicité similaires du *New York Times* lorsque Deir Yassin a été anéanti. Et qui sont ces gens ? Des Juifs ? Non; les Juifs ont plus de sens commun. Ce sont des pasteurs, des prêtres, des évêques. Que savent-ils au sujet de la Palestine ? J'ignore si les sionistes leur ont donné quelques bibles ou une aile supplémentaire pour leurs églises. Ce sont des Iscariotes. Pauvre Iscariote ! Il me fait de la peine : 30 deniers ! Je ne sais combien ont reçu ces gens; il y en a tant sur cette page et les noms sont imprimés en très petits caractères. Je ne vais pas en donner lecture car cela prendrait une demi-heure. Comme toujours, on dit : "à suivre". Ces gens recueillent de l'argent pour nous réprimer. Ils font la quête.

66. On se demande comment les sionistes les ont achetés, comment ils les ont endoctrinés, ce qui les a convaincus. Que savent-ils de la Terre Sainte ? Peut-être simplement se sont-ils bornés à lire la Bible. Ce sont des fondamentalistes, direz-vous. Mais certains ne le sont pas. J'ai examiné leur passé. Qu'y a-t-il derrière cette annonce ? Pourquoi veut-on vendre les autochtones de Palestine ? Je ne sais pas si c'est pour de l'argent, de l'or ou des dollars usés par l'inflation. Lorsqu'il y a inflation, les prix montent : on le sait.

67. La chrétienté entière, lorsque trois astronautes étaient en danger, est allée à l'église et a prié. Des hommes de toutes religions ont prié et pas seulement des chrétiens. Certains d'entre nous, musulmans, ont également prié. Nous avons prié pour que ces hommes puissent revenir vers leurs parents, leurs épouses, leurs enfants. C'étaient des hommes jeunes, des êtres humains, ces trois astronautes. Bien sûr, ils allaient vers la Lune; cela éveille à bon droit l'imagination des peuples. Mais, parce que la vie de ces astronautes était en danger, on a dit des prières dans les églises. Même Sa Sainteté — à bon droit — a prié pour leur retour. M. Nixon a abandonné les affaires d'Etat et s'est rendu au Pacifique sud. Nous l'avons tous loué pour ce trait d'humanité; il a pensé à la valeur de la personne, à la dignité de l'homme.

68. Mais lorsque les Arabes étaient terrorisés à l'époque du Mandat, entre les années 1920 et 1939, et lorsque nous rappelons ici à nos amis ce qu'a été le sort des habitants autochtones de Palestine, personne ne dit mot. Oh ! les Russes s'intéressent à nous. Bien sûr, on nous dira qu'ils ont des intérêts au Moyen-Orient. Mais pourquoi pas ? Après tout, ce n'est qu'à 5 ou 600 miles de chez eux. C'est simplement humain

de leur part d'avoir un intérêt. Des frères ont des intérêts en commun. Les intérêts communs unissent les gens. Gare au communisme ! Je suis monarchiste, je me méfie du communisme. Cela n'a aucun rapport avec le communisme; cette phobie n'a plus cours. La Russie est un grand Etat qui voudra sans doute commercer à l'avenir au Moyen-Orient et étendre ses relations avec les Arabes. Elle le fait d'ailleurs avec succès. On tente de nous effrayer par ce mot : communisme. Mais ce croquemitaine ne nous effraie plus; c'est une peur artificielle.

69. Je crois que mon excellent ami, notre cher secrétaire général que nous admirons tous et que nous tenons en haute estime en raison de son dévouement à la cause de la paix dans le monde, ne peut pas parler comme je le fais mais je crois que tous, y compris le Secrétaire général — car c'est notre organisation, en somme, qui est en cause et nous sommes en droit d'exprimer nos craintes — seront d'accord pour dire que cette organisation est devenue l'ombre de ce qu'on voulait en faire en 1945. J'ai assisté à la signature de la Charte. Je ne parle pas pour ne rien dire.

70. Je me souviens encore de la signature de la Charte, le 26 juin 1945 à San Francisco, alors que la guerre n'était pas encore finie. La plupart des gens avaient le grand espoir que nos intérêts nationaux respectifs seraient subordonnés à l'intérêt général et que la Charte transcenderait les sphères d'influence — graduellement peut-être, pas d'un jour à l'autre — et la politique de puissance. Que voyons-nous aujourd'hui ? Nous voyons la crainte d'un affrontement de deux grandes puissances dans le Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique — moins dans le Sud-Est asiatique, d'ailleurs. Je pense que les Chinois sont des sages. Ils attendent.

71. Que trouve-t-on dans ma région ? Les Etats-Unis déclarent qu'ils ont là des intérêts. Nous n'avons jamais dit que nous voulions travailler contre leurs intérêts économiques. En fait, sur le plan économique, les Etats-Unis sont la puissance essentiellement intéressée. Pourquoi alors nous traitent-ils comme ils le font ? Q'avons-nous fait aux Etats-Unis ? J'entends le monde arabe. Nous avons ouvert nos portes aux Etats-Unis. Nous les avons respectés. Nous les avons admirés — pas tellement maintenant, mais dans le passé les peuples les admiraient pour leurs idéaux. Maintenant, je suis navré de le dire, les peuples déclarent qu'en un temps ils pensaient qu'il y avait "Dieu dans le ciel et les Américains sur Terre". Aujourd'hui, si vous parlez aux peuples arabes — et je l'ai fait au cours de l'été dernier car je voyage chaque année pour établir les faits — ils vous diront comme ils me l'ont dit, ceux qui aimaient naguère les Etats-Unis : "Dieu dans le ciel, oui, mais le diable incarné, ce sont les Etats-Unis". Cela nous navre car nous ne voulons pas gâcher nos relations avec les Etats-Unis. Nous ne voulons pas gâcher nos relations avec l'Union soviétique ou une autre puissance quelconque. Nous sommes un peuple pacifique. Nous pouvons nous quereller entre nous, Etats arabes, comme le font les membres d'une même famille. Mais lorsqu'on en vient à cet élément étranger qui a causé un abcès dans le corps politique

et social du monde arabe, il est inévitable que la fièvre monte. Un élément étranger dans le corps politique et social entraîne la fièvre. C'est un abcès. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de Juifs. C'est parce que la culture est différente, le mode de vie est différent, comme l'étaient ceux des envahisseurs qui sont venus dans notre région depuis Alexandre le Grand jusqu'à l'époque des mandats. Heureusement pour nous, les puissances mandataires sont parties dans la paix et nous avons d'excellentes relations avec elles. Mais plus tard, la robe du pouvoir est tombée sur ceux que nous avions tant admirés, les Etats-Unis, et que font-ils maintenant ? Ils épousent la cause d'Israël. J'ai entendu dire que M. Eban arrivera ici dans deux jours en passant par le Canada pour demander davantage de Phantom. Que va-t-on utiliser contre les Arabes, la fronde de David ? On devrait utiliser la fronde du roi David. Mais eux ne le font pas, ils emploient les armes les plus perfectionnées pour tuer nos frères de Palestine et d'ailleurs. On a dépensé des millions — je ne dirai pas en quelle monnaie — pour supprimer ceux qui combattent pour reprendre leur patrie. Mais j'avertis le Conseil — je l'ai déjà fait dans le passé et aujourd'hui, mais je l'avertis à nouveau — que personne n'osera supprimer les Palestiniens dans le monde arabe. Personne n'osera les supprimer, pas même les gouvernements arabes. Les peuples s'assureraient que les Arabes qui tentent de les supprimer soient piétinés ou soient descendus comme des oiseaux.

72. Que choisirez-vous donc, vous, nos amis des Etats-Unis ? Voulez-vous l'anarchie ? Voulez-vous la révolution ? Voulez-vous des bouleversements ? Vos intérêts seraient-ils assurés et protégés s'il y avait l'anarchie, des troubles, des conflits dans le monde arabe ? Si la puissance d'Israël est si grande que 10 p. 100 de 3 p. 100 . . . comment suis-je arrivé à cette statistique ? Je vis ici depuis longtemps. Aux Etats-Unis, 3 p. 100 seulement des habitants sont de confession juive et 10 p. 100 seulement de ces 3 p. 100 sont des sionistes actifs. Ces 10 p. 100 des 3 p. 100 veulent dominer la scène politique américaine et malheureusement ils y sont parvenus en grande partie. Comment je le sais ? Simplement en apportant à l'appui de ma thèse des documents récents. Il n'est pas besoin de se livrer aux mêmes recherches que lorsque nous parlions de l'argument historique d'une ancienne appartenance des Juifs à la Palestine ou du fait accompli.

73. Tout cela c'est du passé lointain. Mais en ce mois de mai, une fois de plus je me tourne vers le *New York Times*, l'illustre *New York Times*, qui n'imprime que les nouvelles dignes d'être imprimées. Voici, dans le *New York Times*, une autre annonce. Je ne sais pas combien cela coûte. Autrefois, cela coûtait 5 000 dollars la page. Un de mes amis avait l'habitude de faire paraître des annonces. Ce doit être maintenant 20 000 dollars par page. Je ne sais pas. Le *New York Times*, lundi 4 mai — ce mois courant — et le titre est en gros caractères : "Vous n'avez pas besoin d'être Juif pour que cela vous touche." Et il n'y a pas un seul nom juif. Dans le métro — si l'un d'entre vous l'utilise encore — on fait de la réclame pour du pain prétendu juif. Avez-vous jamais entendu parler de pain juif ? "Vous n'avez pas besoin d'être Juif pour

l'apprécier." Un jour, on voit sur l'affiche un Chinois, un autre jour, un Russe. Je n'ai jamais encore vu la photo d'un Arabe en train de déguster ce pain. Vous n'avez pas besoin d'être Juif pour apprécier ce pain juif ! Comme si le pain avait une nationalité et une religion. Voyez donc ces moyens d'information de masse, ces gens de Madison Avenue, voyez ces bandits qui vous vendent n'importe quoi. Je ne parle pas des nouvelles. Ils vendent des nouvelles mais ils ont des moyens plus subtils pour le faire et affectent le subconscient. C'est une autre question. Nous avons travaillé ici, Monsieur le Président, avant votre venue, entre 1949 et 1951, à l'élaboration de la Convention sur la liberté de l'information. Tout cela est dans les documents, la façon dont on peut toucher le subconscient de l'homme. Voilà de la publicité : "Vous n'avez pas besoin d'être Juif pour que cela vous touche."

74. Qui sont les présidents honoraires ? Thomas E. Dewey, qui fut candidat du parti républicain à la présidence. Je me rappelle — et cela vous amusera, Monsieur le Président, je ne sais pas où vous vous trouviez à l'époque — que M. Truman lors de sa campagne pour la présidence après la fin de son premier mandat — il s'agissait d'une campagne présidentielle en 1946 et je me trouvais dans ce pays — a dit que 100 000 immigrants venant d'Europe devraient être admis en Palestine, 100 000. Et M. Dewey, au cours de cette même campagne, avait dit : "Comment, 100 000 ? Vous voulez dire plusieurs centaines de milliers." Vous voyez qu'il s'agissait d'une vente aux enchères, d'une espèce de course à qui obtiendrait davantage de votes, M. Truman ou M. Dewey. M. Truman était peut-être plus un brasseur d'affaires et il a emporté les votes.

75. Le second sur la liste est l'éminent John V. Lindsay. J'espère que les ouvriers ne vont pas lui jeter de pierres à la tête à Wall Street. Il y a ensuite M. Nelson A. Rockefeller. Ils sont deux à tirer sur la corde, David Rockefeller à une extrémité, Nelson Rockefeller à l'autre. L'un est indéniablement pro-Israélien et l'autre est, dit-on, pro-Arabe. Je ne sais pas, je n'y comprends plus rien.

76. Nous avons d'autres signatures, celles de Franklin D. Roosevelt, Jr., et de Robert F. Wagner, des politiciens. Un autre nom est celui de Lucius D. Clay. Regardez ces noms; je les ai cochés ici; ce ne sont pas des Juifs. C'est pourquoi point n'est besoin d'être Juif pour être touché par la question. Le nom suivant est celui de James A. Farley. Je crois qu'il fait partie de la compagnie Coca Cola. La Coca Cola est-elle allée en Union soviétique ou pas encore ? Voici d'autres noms : Charles F. Luce, Bill Moyers — il me semble qu'il relevait du gouvernement Kennedy — et Eugene Nickerson — c'est du menu fretin — William S. Paley, et ce Grec qui me fait penser au Vice-Président, Spyros P. Skouras. "Comité en voie de constitution", nous dit-on, comme si cette liste ne suffisait pas. Et ces messieurs ont prêté leur nom. Il y a quelques missionnaires qui se sont rendus dans notre partie du monde et qui viennent devant nous verser des larmes de crocodile. Ils nous disent : "Notre sympathie vous est

acquise; ces personnalités américaines sont dans l'erreur."

77. Quelques Américains ont créé ici une société : "Les amis américains du Moyen-Orient". Je ne suis jamais allé à leurs déjeuners, et certains de mes amis, membres de cette société, m'ont demandé : "Baroody, tous vos collègues arabes assistent à nos déjeuners. Nous ne vous y voyons jamais. Pourquoi ?" J'ai répondu : "Vous n'avez pas besoin de professer à titre individuel votre sympathie à notre égard. Nous vous connaissons. Certains d'entre vous ont très bien représenté leur gouvernement dans le monde arabe et nous vous portons une amitié personnelle. Mais pourquoi voulez-vous professer votre amitié ? Au lieu de faire une profession d'amitié collective, allez trouver votre gouvernement et ouvrez-lui les yeux sur le fait qu'il est en train d'aliéner les sympathies du peuple arabe au bénéfice d'un groupe venu d'Europe orientale qui fait le grand seigneur en Palestine."

78. Donc, je ne suis jamais allé à ces déjeuners et j'ai finalement découvert quelque chose grâce à ce pays, les Etats-Unis, qui reste grand; je n'entends pas en puissance; la puissance nous importe peu. Dans notre région du monde, la puissance n'est représentée que par Dieu, le Créateur de l'univers, ou les forces de la nature. Qu'est-ce que l'homme ? Une ombre sur cette terre, un grain de sable sur le rivage de l'éternité. Qu'est-ce que l'homme ? Un bipède constipé qui de nos jours a besoin de se faire psychanalyser s'il ne va plus trouver un prêtre pour se confesser. C'était d'ailleurs plus facile et moins onéreux. Qu'est-ce donc que l'homme ? Que faisaient-ils, ces Amis du Moyen-Orient ? Ils étaient subventionnés par ce qu'on appelle la CIA. De quoi s'agit-il ? De la Central Intelligence Agency. Les sigles sont si nombreux qu'on ne sait plus ce qu'ils représentent. Donc la CIA les avait achetés pour qu'ils nous jettent de la poudre aux yeux et certains des membres ne savaient pas qui étaient les financiers. Lorsqu'ils l'ont su, ils n'osaient plus me regarder en face. Peut-être ont-ils été contents que je n'aie pas assisté à leurs déjeuners.

79. De qui se moque-t-on ici ? Baroody parle longtemps. Il prend son temps. Mais qu'avons-nous sinon des mots, vous qui comme moi représentons un Etat arabe n'ayant pas de pouvoir à exercer ? Même les représentants de grandes puissances comme la France, comme l'Union soviétique, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni semblent paralysés par ce mouvement sioniste. Que pouvons-nous faire sinon parler ? C'est ce que nous savons faire en espérant que les moyens d'information de masse permettront à ma voix d'être entendue par le peuple américain. Mais les sionistes essaient d'empêcher cela. On ne veut pas diffuser ce que j'ai dit par crainte que le peuple américain ne sache la vérité. Le peuple américain ne sait rien de la vérité.

80. Quelqu'un a récemment employé l'expression de "majorité silencieuse". Comment puis-je savoir ce que pense la majorité silencieuse ? Nous faisons partie d'une minorité qui parle. Peut-être un jour la majorité silencieuse écoutera-t-elle la minorité qui parle. Quel recours avons-nous sinon les mots ? Baroody parle.

Je parle franchement, quelquefois durement, peut-être, mais toujours avec franchise. La vérité blesse. Loin de moi l'intention d'envenimer les blessures de mes amis, mais nous n'avons d'autre recours que de dire la vérité telle que nous la concevons.

81. Nous acceptons d'être corrigés si nous nous trompons à l'égard de la libre détermination, à l'égard de la population palestinienne qui, en 1919, représentait 94 p. 100 de la population et qui, en 1945, se montait encore à plus des deux tiers de la population. Quand on nous parle de libre détermination, qui croit-on tromper ? Il s'agit là d'une croisade nouvelle et les Arabes doivent souffrir jusqu'à ce que ceux qui sont là soient assimilés avec le temps ou acceptent, comme ce jeune homme d'Israël que j'ai cité tout à l'heure, un état de choses par lequel les Juifs oublieront leur sionisme politique et les Arabes n'auront pas un nationalisme intensif, où les deux communautés vivront côte à côte en tant que peuple qui révère le souvenir du Christ, des prophètes juifs et aussi du prophète Mahomet.

82. Les trois religions monothéistes sont là; elles ont leurs racines en Palestine. Les Juifs n'ont pas le monopole. La terre appartient aux populations autochtones, qu'il s'agisse d'Arabes ou d'autres, et aucun peuple étranger, venu du dehors, ne saurait nous imposer sa suzeraineté. Vous voulez nous tuer, nous les Arabes ? Essayez donc ! Nous sommes 110 millions. Je ne voudrais pas voir un seul Juif ou non-Juif blessé. Je serais navré que tout cela se produise parce que plus que quiconque ce seraient les innocents qui souffriraient. Les Arabes peuvent se permettre de perdre 20 ou 30 millions d'hommes; soit dit en passant, ils ont un taux d'accroissement démographique considérable. Ils n'ont pas besoin de recourir aux moyens de lutte contre la natalité, à ces pilules.

83. Alors, qu'arrivera-t-il ? Les sionistes pourraient vous entraîner, Monsieur le Président — pas vous personnellement, Monsieur, mais le monde entier — dans la guerre car ils ont en main les moyens d'information de masse dans bien des pays occidentaux. Je ne sais pas ce qu'il en est de l'Union soviétique. Je ne lis pas le russe. Le Liban devient-il maintenant le Cambodge du Moyen-Orient ? Est-ce un refuge pour les peuples qui luttent en vue d'obtenir l'autodétermination ?

84. On nous a dit ici, à maintes reprises : "Laissez faire, c'est un fait accompli. Vous Arabes, essayez de vous habituer à la situation et, si vous ne faites pas la paix avec Israël, reconnaissez au moins le fait que les sionistes sont là." Cet argument ne saurait être accepté par ceux qui ont été dépouillés de leur patrie. Qu'allons-nous faire avec eux ? Discuter ? Même si nous discutons — j'entends, avec les Palestiniens —, nous n'aboutirions à rien.

85. Si nous nous livrons à une rétrospective, nous voyons que ce pays — les Etats-Unis, le pays hôte — a été poussé à prendre part à la première guerre mondiale en grande partie par les efforts des sionistes américains avec lesquels, pendant la seconde guerre mondiale,

les sionistes du Royaume-Uni étaient en communication. Ces sionistes américains se sont réunis au Savoy Plaza, qui a été démoli il y a quelques années et à la place duquel se trouve le General Motors Building, et j'ai connu certaines des personnes qui ont assisté à la réunion des sionistes américains. Ces derniers ont réussi à forcer ce pays hôte à participer à la première guerre mondiale bien que sa tendance ait été à l'isolement.

86. Puis il y a eu une nouvelle querelle en Europe, la seconde guerre mondiale, entre Alliés et Allemands. Et je me souviens d'avoir entendu feu M. Roosevelt dire dans ce pays : "Encore et encore, je vous promets que je n'enverrai pas nos fils périr sur des champs de bataille étrangers." Mais, tout comme M. Wilson, au cours de la première guerre mondiale, avait commencé par la tendance à l'isolement et avait finalement été obligé à entrer dans la guerre, les sionistes ont malheureusement réussi à entraîner le gouvernement de ce pays à entrer dans la seconde guerre mondiale. Pourquoi ? Parce qu'ils ont su faire le nécessaire pour réussir comme auparavant. Ne pouvons-nous tirer un enseignement de ces faits et penser que les sionistes sont encore capables d'entraîner le monde entier vers une troisième guerre mondiale ? La question est grave pour nous tous; il faut y réfléchir.

87. Nos amis britanniques aimeraient certes oublier la déclaration Balfour. Qui était-ce, ce Balfour ? Avait-il reçu une procuration de Dieu ? Etait-il sacrilège au point de donner à ces Juifs d'Europe orientale convertis au judaïsme au VIII^{ème} siècle un droit sur la Palestine ? Il avait un vaste empire. Pourquoi ne leur en a-t-il pas donné un morceau ? Quant à M. Truman — qui venait du Middle West et qui était un excellent mercier — et à son associé, M. Jacobson — quel que soit son nom, peut-être Jacobs — ils ont fait entrer M. Weizmann à la Maison-Blanche par la porte dérobée — tout cela est confirmé dans les Mémoires de M. Truman — et ils ont fabriqué ensemble cet Etat qui a spolié le monde arabe et les Palestiniens.

88. Nous sommes en droit de craindre un affrontement entre grandes puissances, par erreur de calcul. Sans doute la sagesse du peuple américain — en particulier des jeunes, que je salue — et celle des jeunes de l'Union soviétique sauront-elles empêcher un affrontement. Mais n'en soyons pas trop sûrs. Il y a beaucoup en jeu. Pourquoi ne laisse-t-on pas l'Asie tranquille, à ses deux extrémités ? Voulez-vous endiguer l'Asie ? M. Buffum, votre peuple représente 6 p. 100 de la population du monde, et l'Etat de M. Malik en constitue 7,5 p. 100. Mais le pays ou le gouvernement de M. Malik n'essaient pas d'endiguer l'Asie. Pourquoi essayer d'endiguer l'Asie ? L'Asie est un géant — quelqu'un a évoqué un géant l'autre jour dans un discours — c'est un géant physique et aussi un géant moral. On ne peut endiguer l'Asie, que ce soit au sud-est ou au Moyen-Orient. C'est courir à la banqueroute que d'essayer de faire la police dans le monde.

89. Mais pourquoi les Arabes doivent-ils payer les pots cassés ? Parce que les sionistes ont les moyens d'embobéliser certains peuples occidentaux ? Je suis très inquiet à l'égard de certains Juifs qui sont mes amis et qui pourraient devenir les boucs émissaires si les choses se gâtaient dans le monde occidental. L'Allemagne faisait-elle partie du monde occidental ou non ? Lorsque les choses se sont gâtées en Allemagne, sur le plan économique, on a dit que les Juifs étaient la cause de tous les maux, ce qui n'était pas vrai. Les Juifs n'étaient pas du tout à l'origine des maux de l'Allemagne; c'est le Traité de Versailles qui était à l'origine de ces maux et M. Clemenceau et M. Lloyd George, qui ont incorporé une partie du peuple allemand à la Tchécoslovaquie et creusé un couloir, séparant Dantzig. Mais au lieu de tirer des leçons de la première guerre mondiale, qu'ont fait les grandes puissances ? Elles ont partagé Berlin en quatre zones, elles ont divisé l'Allemagne, elles ont divisé la Corée, elles ont divisé le Viet-Nam, elles ont créé chez nous un Etat artificiel apporté de l'extérieur.

90. Et l'on nous demande : pourquoi y a-t-il des difficultés ? Est-il étonnant que les Nations Unies soient paralysées ? Ce sont là des problèmes herculéens que l'on ne saurait résoudre entre diplomates. Nous ne pouvons pas les résoudre entre diplomates parce que ceux qui sont derrière nous ont des ententes et des traités spéciaux ainsi que des relations dictées par l'opportunisme. Il pourrait y avoir un jour un affrontement.

91. On parle d'Hitler. Beaucoup noircissent encore Hitler. Il est évident qu'Hitler était une espèce de tyran, mais il y en avait d'autres. Les Allemands n'étaient pas des criminels de guerre. Il y a beaucoup de criminels de guerre parmi les Etats victorieux. Il y a ceux qui ont détruit Dresde et ceux qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki, mais ils s'en sont tirés indemnes. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient chez les vainqueurs. Qu'a fait Hitler à Lidice, ai-je demandé à mon ancien collègue tchèque à l'Assemblée générale, il y a une vingtaine d'années ? Il m'a dit : "Ils ont rassemblé tous les hommes valides — personne au-dessous de 18 ans ou peut-être 20, et personne au-dessus de 50 ans — et ils les ont fusillés à titre de représailles. Ils ont épargné les femmes et les enfants." Que se passe-t-il dans le monde d'aujourd'hui ? Pauvre Hitler ! Que se passe-t-il au Sud-Est asiatique ? On peut faire disparaître des villes entières — des populations civiles — en appuyant sur un bouton et de pauvres soldats ont été poussés à la démence dans une guerre injuste au point d'arriver à tuer sans raison à droite et à gauche. A quel acte d'Hitler peut-on comparer cela ? Que dire de cet Etat usurpateur qui a marqué le ton de sa politique à Deir Yassin et qui, à la manière de Josué, a tué hommes, femmes, enfants, animaux, et abattu les arbres. C'est à la mode européenne — la mode brutale européenne — et, bien entendu, celle de l'impérialisme.

92. Et maintenant, M. Tekoah essaie d'expliquer, comme toujours de sa voix sonore, pourquoi ils attaquent le Liban. Il parle de 22 villages ou agglomérations qui auraient été victimes d'agressions à l'intérieur de ce qu'il appelle Israël, de la part de personnes venues

de l'autre côté de la frontière du Liban. Il oublie qu'il s'agit de terres palestiniennes. Cela, il l'oublie complètement. Il a oublié que les Israéliens, les sionistes, ont perdu des tommies. J'étais dans la région, à l'époque. Des tommies — venant de la puissance mandataire — ont été pendus aux branches des arbres. Ils ont fait sauter l'hôtel King David. Ils étaient les précurseurs, dans cette mode de faire sauter les bâtiments. C'était dans les années 1920 et 1930; j'étais jeune — je ne suis pas né d'hier. Ils ont recouru à la terreur contre la Grande-Bretagne, puissance mandataire qui leur avait promis un foyer national. Et maintenant, la violence a engendré la violence et les Palestiniens recourent, eux aussi, à la violence.

93. C'est déplorable, mais comment les Palestiniens peuvent-ils lutter ? Sur un champ de bataille alors que ce pays — les Etats-Unis — fournit les armes les plus modernes aux Israéliens, y compris des Phantom ? Les Arabes ne peuvent pas combattre les Etats-Unis. Les Etats-Unis luttent contre nous par pays interposé. Pourquoi les GI iraient-ils en Palestine pour lutter contre les Arabes ? Ils peuvent le faire par l'intermédiaire de leurs agents, de leurs clients.

94. Qu'avons-nous fait aux Etats-Unis ? Nous les aimons bien. Nous essayons constamment d'améliorer nos rapports avec les Etats-Unis — et, plus nous le faisons, plus ils penchent vers Israël. Leurs représentants viennent au Conseil discuter procédure avec ce monsieur très habile, M. Malik, que je connais depuis 1948. Je souris. Mon ami M. Malik discute avec lord Caradon et mon autre ami, M. Yost, avec le duo. Il les a obligés à mettre cartes sur table — c'est un vieux renard. Qu'y a-t-il de mal à cela ? Moi aussi, je suis un vieux renard.

95. Aucune somme d'argent dépensée dans la région ne réprimera les *feddayin*, les combattants de la liberté. Israël, malheureusement pour lui, est un Etat assiégé et cela me rappelle les forteresses. Je ne sais pas si vous avez été au Moyen-Orient; il s'agit des forteresses construites par les Croisés et les touristes s'y rendent, venant des quatre coins du monde.

96. En Arabie du Nord, nous avons une tribu, les Sulbiah — la tribu de la Croix. Ce sont des gens qui ne savent pas un mot d'arabe, ni de français, ni d'aucune langue européenne. Nous les avons assimilés — pas en Arabie Saoudite; il n'y avait pas d'Arabie Saoudite à cette époque. Ces descendants des Croisés ont trouvé refuge parmi les tribus arabes hospitalières et sont devenus Arabes. Ils ne savent pas un mot de français ou d'anglais. Richard Cœur de Lion avait promis deux fois à Saladin qu'il ne combattrait pas et deux fois il a manqué à sa parole. Et, avec la magnanimité arabe d'alors, Saladin l'a laissé partir. Il ne l'a pas pendu comme on a pendu les gens à Nuremberg. On ne l'a pas décapité non plus et il n'a pas subi le sort de Yamashita, au Japon.

97. Il n'y a plus de magnanimité. Rien d'étonnant à cela : l'Europe, en somme, est récente. Elle a une histoire et une culture relativement récentes, mais

nous, les Asiatiques, nous remontons à 4 000 ans avant Jésus-Christ. Nous avons absorbé quelque culture spirituelle en raison de nos souffrances au cours des millénaires.

98. Pour être juste envers mes amis autour de cette table, je dois mettre fin à cette déclaration, et ce sur un dernier avertissement : l'Asie n'acceptera plus la domination d'aucun élément extérieur, que ce soit en Asie du Sud-Est ou au Moyen-Orient. Et si la communauté internationale, les Etats qui constituent cette organisation, n'entendent pas cet avertissement, il ne se passera pas beaucoup de temps avant que non seulement les Nations Unies ne s'effondrent, comme la Société des Nations avant elles, mais que le monde entier ne saute et qu'il ne reste personne pour raconter ce qui fut.

99. Cependant, je dois dire qu'il serait risible que nous fêtions le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation à San Francisco par de grandes cérémonies. Je ne sais pas si j'irai ou non. Sa Majesté me laisse le choix. J'ai été à San Francisco en 1945 avec Sa Majesté le Roi. Mais qu'allons-nous célébrer cette année ? L'agression contre le continent asiatique ? Quelle triste manière d'indiquer que la justice est au cœur de notre charte ! Quelle désillusion pour le monde aux yeux duquel les Nations Unies sont en train de se ridiculiser. Et je parle comme quelqu'un qui connaît l'Organisation depuis sa création. Je suis engagé envers les Nations Unies et j'espère rester engagé jusqu'à ma mort.

100. Il n'y a qu'un espoir. Notre espoir est dans la jeunesse du monde entier, y compris la jeunesse d'Israël, qui a pris conscience et qui ne sera pas aux ordres des vieux birbes de ma génération, des politiciens à quatre sous. C'est le seul salut qui nous reste. Il reste à voir si des sages dirigeront les affaires de leur Etat conformément aux principes des Nations Unies.

101. Le **PRESIDENT** : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

102. M. **TEKOAH** (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Après ce que j'ai pu constater ce matin — et qui était assez instructif — lorsque j'ai demandé la parole pour faire une brève déclaration, je ne saurais manquer d'exprimer ma sincère admiration pour la patience dont fait preuve le Conseil de sécurité — une patience vraiment impressionnante, qui s'est manifestée cet après-midi tandis que le Conseil écoutait les représentants d'Etats Membres.

103. Ma délégation a pris note du fait que le Conseil de sécurité a déjà adopté un texte partial et qui ne tient pas compte des faits. A la réunion de ce matin, j'ai attiré l'attention du Conseil de sécurité sur ce point, mais le Conseil a cru bon de ne pas en tenir compte. La résolution n'a guère de rapport avec la situation et ne fait que souligner les difficultés qu'éprouve Israël à se faire entendre avec équité à cette table.

104. Le texte adopté n'est pas pertinent, certes, mais il y a quelque chose de sinistrement pertinent dans le fait que le Conseil n'a pas adopté l'appel à une cessation immédiate de toutes les opérations militaires dans la région.

105. Une fois de plus, le Conseil de sécurité s'adresse uniquement à Israël. Encore qu'Israël ait déjà annoncé que ses forces étaient en position pour se retirer du territoire libanais, le Conseil de sécurité a cru nécessaire de faire semblant de demander à Israël de faire quelque chose qu'il faisait déjà de toute manière.

106. Cependant, le Conseil a refusé de lancer un appel, même en termes généraux, en vue d'une cessation de toutes les opérations militaires dans la région, appel qui nous aurait encouragés à espérer que le Liban et les autres Etats arabes mettraient fin aux actes d'agression commis contre Israël, qui sont perpétrés en violation du cessez-le-feu et de la Charte des Nations Unies. Ma délégation estime que ce fait ne doit pas passer inaperçu et que ceux qui s'intéressent à la paix au Moyen-Orient y réfléchiront sérieusement.

107. Ce fait inquiétant constituera aussi une réponse éloquente au représentant du Liban, qui affecte de s'étonner qu'Israël juge vain de faire ouvrir un débat au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient.

108. Quant aux efforts qu'il a faits pour mettre en doute la déclaration d'un porte-parole des forces de défense israéliennes selon laquelle les troupes israéliennes ont terminé leur opération de ratissage et sont prêtes à quitter la région, je voudrais faire remarquer qu'il fait déjà nuit dans la région et que les forces israéliennes qui sont encore sur le sol libanais s'abstiennent de se déplacer pendant la nuit afin d'éviter des coups de feu dans l'obscurité, qui pourraient mettre des civils en danger. L'opération était dirigée contre les organisations de terroristes et les bases de terroristes, et les forces israéliennes ont l'intention d'éviter de mettre en cause les civils.

109. Le représentant du Liban a encore essayé de donner l'impression que la mission israélienne était dirigée contre l'armée libanaise. Je dirai simplement à l'ambassadeur Ghorra : "L'armée libanaise sait ce qu'il en est."

110. La nature et la portée de l'opération ressortent clairement du premier rapport sur ses résultats, que voici :

"Dans le village de Habariya, 11 bâtiments occupés par les organisations de terroristes ont été démolis; un bunker contenant des lanceurs de katyusha, des roquettes katyusha, des armes légères, des mitrailleuses et du matériel de sabotage a été détruit. Deux jeeps appartenant aux saboteurs et trois autres véhicules contenant des armes et des munitions ont sauté. Deux mitrailleuses anti-aériennes lourdes et autre matériel ont été saisis.

"Dans le village de Kafar Hamam, 11 bâtiments ont été démolis. Ils servaient d'entrepôts et de loge-

ment aux équipes de terroristes. Deux véhicules chargés de munitions et une jeep avec un canon sans recul appartenant aux saboteurs ont été détruits. Six membres des organisations de terroristes ont été faits prisonniers tandis que quatre ont été tués. Des quantités d'armes et de munitions ont été saisies.

“A Rashiya el Fahar, deux bâtiments dans lesquels se trouvaient des munitions appartenant aux organisations de terroristes ont sauté. Une position de DCA contenant une mitrailleuse à quatre canons, deux fusils et deux bazookas a été détruite. Une ambulance Land Rover appartenant aux saboteurs a été saisie.

“Au village de Shuba, 15 bâtiments ont été démolis, dont neuf servaient de logement aux saboteurs; les autres appartenaient à des personnes qui les aidaient. Deux véhicules des saboteurs ont été détruits. Un membre de l'organisation de terroristes a été tué.”

111. Le représentant du Liban a cherché une fois de plus à défendre l'agression commise à partir du territoire libanais contre Israël en parlant des réfugiés qui se trouvent au Liban. Israël n'est pas le seul à écarter complètement ce prétexte. Les dirigeants libanais eux-mêmes ont publiquement condamné cette thèse. Ainsi, la Middle East News Agency rapportait, le 30 mars 1970, que M. Jumail, chef du Christian Phalanges Party, avait déclaré que son parti s'opposait aux activités des *feddayin* entreprises à partir du Liban.

112. *Saut-el Uruba* de Beyrouth rapportait, le 4 septembre 1969, que Raymond Eddé, chef du National Bloc, avait attaqué les organisations de *feddayin*, car elles cherchaient à “jordaniser” le Liban et avait dit qu'il rejetait complètement la présence des *feddayin* sur le sol libanais. Ne serait-il pas sage d'entendre ces conseils qui ne sauraient en aucune façon être imputés à des tendances pro-israéliennes ?

113. Enfin, on nous a beaucoup parlé du caractère pacifique du Liban. En Israël, nous sommes prêts à accorder au Liban le bénéfice du doute. Nous continuons d'espérer que le Liban mettra fin à l'utilisation de son territoire comme base pour des attaques armées contre nous. Mais nous nous souvenons toujours de la déclaration faite ici même par le Ministre des affaires étrangères du Liban le 30 mai 1967. M. Hakim a dit :

“Prenez vos cartes, Messieurs, et examinez-les soigneusement. Le monde arabe s'étend de l'Atlantique à l'océan Indien. Il occupe un vaste territoire possédant d'immenses ressources en pétrole. Sa situation stratégique est bien connue. Il compte 100 millions d'habitants et d'innombrables millions d'autres hommes les soutiennent. Dans une guerre totale, les Arabes utiliseront tous les moyens pour battre leur ennemi. . . Dans une telle guerre, les Arabes verraient qui sont leurs amis et qui sont leurs ennemis. Les intérêts qu'ont dans le monde arabe ceux qui deviendraient leurs ennemis seraient totalement éliminés. Ce serait une longue guerre, sans cessez-le-feu jusqu'à la victoire finale. Nul ne peut

en prévoir les conséquences; nul ne peut en prévoir les dangers pour la paix mondiale.” [1344^eme séance, par. 21.]

Voilà ce que disait le Ministre des affaires étrangères de l'innocent et pacifique Liban.

114. Huit mois plus tard, le 16 février 1968, le Premier Ministre du Liban, Al-Yaffi, déclarait devant le Parlement libanais : “Le Liban est en état de guerre avec Israël.”

115. Il semble que la politique du Liban ait été guidée récemment plutôt par ces déclarations que par les protestations d'innocence du représentant du Liban aux fins du débat actuel. En fait, il n'est pas difficile au Liban de prouver sa bonne foi. Il lui suffit de mettre fin aux violations du cessez-le-feu qui sont perpétrées à partir de son territoire, de nous rendre les citoyens israéliens récemment enlevés par des maraudeurs venus du Liban et de rechercher la paix avec Israël.

116. M. TOMEH (Syrie) [interprétation de l'anglais] : Le Conseil de sécurité a été convoqué d'urgence aujourd'hui sur la demande du représentant du Liban qui, dans sa lettre en date de ce jour, nous informe que :

“Des unités blindées et des unités d'infanterie israéliennes ont pénétré en force sur le territoire libanais. Les forces aériennes et l'artillerie israéliennes bombardent actuellement plusieurs villes et villages.” [S/9794.]

117. Dans la discussion qui a suivi et tandis que le représentant de l'Espagne présentait son projet de résolution, qui a été appuyé par le représentant de la Zambie, les manœuvres du représentant d'Israël, avec l'aide du tandem Etats-Unis-Royaume-Uni, ont manqué leur but, et le projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité à 13 h 30 se lit comme suit :

“Le Conseil de sécurité

“Exige le retrait immédiat du territoire libanais de toutes les forces armées d'Israël.” [Résolution 279 (1970).]

Telle est la décision du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte, qui est ainsi conçu :

“Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte.”

118. Nous avons écouté le représentant d'Israël et le communiqué qu'il nous a lu au sujet de la capture de *feddayin* et d'armes. Ceux d'entre nous qui ont écouté les nouvelles sur CBS ou NBC ou encore ABC, à 19 heures, auront entendu un communiqué similaire des Etats-Unis sur ce que ce pays a fait à l'intérieur du Cambodge. Le patron est le même; la thèse est la même, les arguments fallacieux sont les mêmes, le sophisme est le même.

119. Nous avons entendu, de la bouche du représentant d'Israël lui-même, que l'armée d'attaque et d'occupation d'Israël à l'intérieur du Liban ne peut pas se retirer à cause de l'obscurité. Mais vous vous rappellerez, Monsieur le Président, que vous avez été appelé très tôt ce matin par le représentant du Liban et que l'attaque sur le Liban a commencé la nuit dernière. Il était 3 ou 4 heures du matin. Donc l'obscurité n'a pas empêché les agresseurs israéliens, la nuit dernière, de perpétrer leur attaque contre le Liban. Cependant, maintenant, l'obscurité les empêche de se retirer. Telle est la logique israélienne.

120. J'affirme que la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité est une décision de celui-ci et le représentant d'Israël doit déclarer ici et maintenant qu'il entend la respecter. Sinon, je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà cité dans ma dernière intervention, cet après-midi, la dernière phrase de l'Article 40 de la Charte, qui se lit ainsi :

“En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance”.

121. Une mesure provisoire a été adoptée. Le représentant d'Israël ne l'a pas exécutée et son gouvernement l'a déniée. Il a dit que ce texte était unilatéral. Or il a été adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité, y compris ceux qui usaient de manœuvres dilatoires, et j'entends par là les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

122. En second lieu, lorsque vous avez ouvert la séance ce matin, Monsieur le Président, nous avons entendu un rapport du Secrétaire général en provenance de l'Organisme de surveillance de la trêve au Liban. Ma délégation voudrait savoir si le Secrétaire général a reçu de nouveaux rapports. Dans l'affirmative, je suis certain que le Conseil serait heureux d'en avoir connaissance. Sinon, nous pourrions demander que les dépêches de cet organisme nous soient communiquées à la réunion de demain.

123. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël.

124. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Il est intéressant de constater que la Syrie vient soutenir le Liban qui s'est plaint au Conseil de sécurité. Dans le *New York Times* du 9 mars, par exemple, nous lisons ceci en provenance de Beyrouth :

“La Syrie a averti aujourd'hui qu'elle s'élevait “avec force et fermeté” contre “toute tentative de répression du mouvement des commandos palestiniens”.

“L'avertissement provenait du président Nureddin el-Atassi et semblait viser directement le Liban.

“Pendant la crise entre le Gouvernement libanais et les guérilleros en octobre [1969], la Syrie, appuyant les guérilleros, a fermé ses frontières avec le Liban.”

125. De tous les Etats arabes qui font la guerre à Israël en violation de la Charte des Nations Unies la Syrie est le plus extrême. De tous les membres du Conseil de sécurité, la Syrie est le dernier à avoir le droit de parler pour défendre la paix. La Syrie a rejeté la paix. La Syrie a rejeté la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité demandant l'établissement d'une paix juste et durable avec Israël. La Syrie a refusé d'accepter la mission de l'ambassadeur Jarring. Elle a fait de la guerre le principal instrument de sa politique dans la région.

126. Dans un communiqué commun syro-algérien en date du 6 février 1970, le président el-Atassi s'est associé au président Boumediène, de l'Algérie, pour déclarer notamment :

“Nos deux délégations se sont mises d'accord sur la lutte armée qu'elles considèrent comme étant le seul moyen qui se présente à la nation arabe. Par conséquent, la nation arabe doit mobiliser toutes ses ressources et ses possibilités économiques, militaires et humaines pour la bataille du destin. Les deux délégations estiment que les plans avancés pour résoudre la prétendue crise du Moyen-Orient sur la base de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 aboutiraient sans aucun doute à l'élimination de la question de Palestine et à la justification de l'agression. Les deux parties ont donc annoncé qu'elles rejetaient fermement tous ces plans et ont réaffirmé que la lutte armée était la seule méthode.”

127. Ces opinions et cette politique privent la Syrie de tout droit de donner des conseils sur l'état actuel du conflit du Moyen-Orient, pour ne pas parler de cette moquerie du droit et de la justice qui résulte de ce que la Syrie est membre du Conseil de sécurité.

128. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : L'inconséquence des propos du représentant d'Israël, qui montre à quel point il est incapable de répondre à ce que j'ai dit, est aussi obscure que la nuit qui empêche l'armée israélienne de se retirer du territoire libanais.

129. Quant aux artifices qu'emploie le représentant d'Israël pour introduire dans le débat des questions incidentes, ils sont déjà bien connus des membres du Conseil. L'élection de la Syrie au Conseil de sécurité n'a absolument aucun rapport avec l'ordre du jour qui a été adopté aujourd'hui.

130. Les intentions pacifiques de la Syrie ne sauraient être réfutées par quelqu'un qui, en tant que criminel, devrait être au banc des accusés mais qui, comme dans le purgatoire de Dante, est assis ici et a la liberté de parler. Il a parlé du rejet, par la Syrie, de la résolution 242 (1967). Qu'en est-il de la résolution 235 (1967), adoptée à 14 heures le 9 juin 1967, et demandant qu'Israël cesse immédiatement les hostilités ? En raison de la tactique employée par lord Caradon — qui, à l'époque, était assis à ma droite, et je suis sûr qu'il s'en souvient — l'armée israélienne a pu occuper les hauteurs du Golan, bien que la Syrie et Israël eussent

accepté le cessez-le-feu. Puis une autre résolution, la résolution 236 (1967), fut adoptée le 11 juin. Le paragraphe 4 de cette résolution stipule :

“*Demande le prompt retour aux positions de cessez-le-feu de toutes troupes qui peuvent avoir avancé après 16 h 30 (temps universel) le 10 juin 1967*”.

131. Le 12 mai 1970, l'armée israélienne occupait toujours les hauteurs du Golan, en territoire syrien, et c'est de là qu'elle a pénétré, la nuit dernière, à la faveur de l'obscurité, comme des voleurs, sur le territoire libanais qu'elle occupe encore.

132. Ma question demeure liée à l'ordre du jour adopté par le Conseil : la plainte du Liban à propos de l'attaque commise sur le territoire du Liban par des troupes régulières israéliennes qui, à cette heure même, continuent leur occupation ainsi que l'a avoué le représentant d'Israël, et contrairement à la décision unanime adoptée ce matin par le Conseil de sécurité.

133. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant du Liban.

134. **M. GHORRA (Liban)** [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire seulement une très brève observation. La solidarité du Liban et de la Syrie en présence de l'agression israélienne se passe de certificat de bonne santé de M. Tekoah; il en est de même pour la solidarité du Liban avec les autres Etats arabes, victimes de l'agression israélienne. Tout ceci est hors du sujet. La question qui se pose au Conseil est celle-ci : le Conseil, ce matin, a adopté une résolution claire et nette, demandant à Israël de retirer immédiatement ses forces du territoire libanais. De la bouche du représentant d'Israël, nous avons entendu que ces forces continuent d'occuper une partie du Liban méridional. Nous demandons que la décision du Conseil soit exécutée immédiatement, comme elle devait l'être dans l'esprit du Conseil lorsqu'il l'a adoptée.

135. Le **PRESIDENT** : Il se pose, pour l'organisation de nos travaux, une question de calendrier. Je désire, bien entendu, mener ces travaux avec le plus de diligence possible, compte tenu de la gravité des événements et comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Demain après-midi, le Secrétaire général, qui désire très légitimement assister à nos travaux, est retenu

par les devoirs de sa charge, d'après ce que je crois comprendre. Je propose donc que la prochaine réunion ait lieu demain matin à 10 h 30. La réunion suivante — je l'indique dès maintenant pour que chacun puisse s'y préparer — aurait lieu jeudi, à 15 heures.

136. **M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques)** [*traduit du russe*] : J'aurais deux vœux à formuler.

137. Le premier, c'est que le Conseil de sécurité commence sa séance de demain matin par un rapport du Secrétaire général sur la façon dont Israël exécute la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil, résolution qui exige, en termes clairs et catégoriques, le retrait immédiat du territoire libanais de toutes les forces armées d'Israël.

138. D'autre part, il me semble qu'il serait peut-être opportun que la question de la séance suivante du Conseil soit tranchée demain et non aujourd'hui et que nous nous contentions aujourd'hui de décider que nous nous réunissons demain matin, ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Président.

139. Le **PRESIDENT** : Je ne vois pas d'objection à accepter votre deuxième proposition. Il sera, en effet, temps demain matin de régler l'heure de l'autre séance. Je le disais seulement à titre indicatif, pour la préparation de nos travaux. Quant à votre première suggestion, je la transmets tout naturellement au Secrétaire général qui en a pris note au fur et à mesure que vous l'exprimiez.

140. Je donne la parole au Secrétaire général.

141. Le **SECRETARE GENERAL** [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, pour ce qui est de la demande formulée par le représentant de la Syrie, reprise par le représentant de l'Union soviétique, sur la nécessité de présenter un rapport à la séance de demain, je puis vous assurer, et je puis assurer les membres du Conseil, que je fournirai tous les renseignements que j'aurai pu obtenir ce soir et demain matin de l'ONUST sur place.

142. Le **PRESIDENT** : La prochaine séance aura lieu demain matin à 10 h 30.

La séance est levée à 19 h 50.